



Date de dépôt : 5 septembre 2022

Rapport

**de la commission de l'enseignement supérieur chargée d'étudier
le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport de gestion
de l'Université de Genève pour l'année 2021**

Rapport de Katia Leonelli (page 3)

Projet de loi (13114-A)

approuvant le rapport de gestion de l'Université de Genève pour l'année 2021

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre i, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 ;
vu l'article 34 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017 ;
vu l'article 23, alinéa 5, lettre b, de la loi sur l'université, du 13 juin 2008 ;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014 ;
vu le rapport de gestion de l'Université de Genève pour l'année 2021,
décrète ce qui suit :

Article unique Rapport de gestion

Le rapport de gestion de l'Université de Genève pour l'année 2021 est approuvé.

Rapport de Katia Leonelli

La commission de l'enseignement supérieur a examiné ce projet de loi approuvant le rapport de gestion de l'Université de Genève pour l'année 2021 lors de sa séance du 30 juin 2022. La séance a été présidée par M. Virna Conti. Le procès-verbal a été tenu par M. Dylan Idrizi. Que ces personnes ainsi que les commissaires soient remerciés pour leur précieuse contribution aux travaux de la commission.

Séance du 30 juin 2022

Audition de M. Yves Flückiger, recteur de l'UNIGE, et M. Didier Raboud, secrétaire général de l'UNIGE

M. Flückiger explique que l'année 2021 a été marquée par deux éléments majeurs. Le premier concerne la gestion de la crise COVID-19, à propos de laquelle les auditionnés sont prêts à répondre aux questions des députés. Le second porte sur la remise en question de l'association de la Suisse à l'Union européenne pour le programme Horizon Europe. Trois pistes sont envisagées pour pallier cette problématique.

Premièrement, des mesures transitoires ont été mises en place pour continuer à soutenir la recherche en Suisse, malgré un certain retard. Des statistiques ont mis en évidence que les fonds alloués à la recherche nationale ont diminué de 16%, en lien avec le retard de ces mesures. L'Assemblée fédérale a manifesté la volonté de mettre en place des mesures complémentaires qui partent du principe qu'il faut soutenir la recherche en Suisse, en particulier avec la physique quantique. L'idée de ces mesures complémentaires est de remplacer la non-association de la Suisse à un vaste programme européen sur la physique. Cela étant, le Conseil fédéral n'a décidé d'investir que 10 000 000 francs dans ce programme.

Deuxièmement, des collaborations doivent se mettre en place sur les infrastructures de recherche, qui sont très coûteuses et qu'une seule université ne peut donc pas se permettre d'acquérir. Un instrument de pointe mondiale doit être développé dans le domaine de la cryo-imagerie. Une collaboration entre l'UNIGE, l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne et l'Université de Lausanne est le seul moyen de soutenir un tel projet.

Troisièmement, un centre en diplomatie computationnelle est créé avec l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. Ce projet requiert de nombreux efforts et une collaboration lémanique. D'autres moyens doivent encore être envisagés pour que la Suisse reste attractive aux yeux des chercheurs.

Le rapport de gestion a été organisé autour de la convention d'objectifs qui lie l'UNIGE au Conseil d'Etat et qui prendra fin en 2023. La prochaine convention d'objectifs sera primordiale. Le poste de rectrice/recteur à l'UNIGE devra être attribué, si possible d'ici la fin de l'année 2022.

Questions des députés

Horizon Europe

Une députée (PLR) et un député (PDC) reviennent sur le programme Horizon Europe. La première dit se sentir démunie face à la situation et se demande ce qui pourrait être envisagé au niveau cantonal pour débloquer cette situation. Le deuxième affirme que le nécessaire est fait au niveau cantonal. Le comité interparlementaire de contrôle HES-SO a adressé une lettre ouverte en faveur d'Horizon Europe aux autorités fédérales. Ensuite, le rapport mentionne que l'UNIGE tient la soixantième place du classement de Shanghai listant les meilleures hautes écoles du monde. Il se demande si cette position d'excellence ne fait pas de l'UNIGE un acteur incontournable dans la recherche et si les universités du monde entier ne sont pas intéressées par certains programmes proposés par l'UNIGE.

M. Flückiger soutient que les autorités cantonales genevoises sont actives dans ce dossier et font le nécessaire pour appuyer l'association. Cela étant, il est délicat de faire davantage à l'échelle cantonale. L'UNIGE et l'Université de Zurich font partie de la Ligue européenne des universités de recherche, dont M. Flückiger sera président pour l'année à venir. C'est un signal qui montre que les partenaires académiques fournissent des efforts pour que la Suisse puisse rejoindre Horizon Europe. L'Europe est en train de s'affaiblir et les partenaires académiques cherchent à mettre en avant la position de la Suisse, qui doit accepter de faire un pas en direction de l'Europe. L'association à l'Union européenne ne pourra pas être remplacée. Il n'y a pas d'autre issue pour la Suisse que de faire partie d'Horizon Europe. Même si c'est plus tard, il faut continuer à faire pression en ce sens. M. Flückiger a rencontré la présidente du programme *European Research Council* (ci-après : ERC) à Davos. Si la Suisse et le Royaume-Uni ne sont pas associés à l'Europe, il y a un risque qu'ils décident de créer un ERC^{bis}. La Suisse ne doit pas abandonner Horizon Europe, mais au contraire favoriser l'unité.

M. Raboud précise que la difficulté du système est l'inertie de la situation, qui ne se péjore pas dans l'immédiat. L'attractivité baisse au fur et à mesure. Lorsque les problèmes apparaîtront de manière visible, il sera peut-être trop tard.

M. Flückiger ajoute qu'ID quantique va créer cent emplois nouveaux à Vienne. Ces emplois auraient été créés à Genève si la Suisse avait fait partie d'Horizon Europe. M. Raboud précise qu'il ne s'agit pas d'emplois perdus mais simplement d'emplois qui n'ont pas été créés à Genève. Comme il ne s'agit pas d'une perte, l'impact semble inexistant.

M. Flückiger tient à remercier les autorités cantonales pour ce soutien. L'UNIGE tient encore une position forte au niveau de la recherche, donc elle ne va pas chuter dans le classement du jour au lendemain. Toutefois, l'affiliation de la Suisse à Horizon Europe est indispensable pour que cette attractivité demeure. Environ 100 000 000 francs ont été demandés dans le cadre d'un programme liant plusieurs universités. Une recherche de pointe en physique quantique requiert en effet d'excellents ingénieurs et apprentis, entre autres. Malheureusement, le Conseil fédéral n'a décidé d'accorder que 10 000 000 francs en faveur de la physique quantique. L'UNIGE est encore attractive à l'heure actuelle, mais cette fausse sécurité est dangereuse, car l'érosion pourrait intervenir alors que tout semble bien se passer. M. Raboud précise qu'en ce qui concerne le classement, l'attractivité diminue fortement lorsqu'une université ne compte plus parmi les cent, voire les quatre-vingts premières places.

Un député (PDC) souhaite savoir si des collaborations sont mises en œuvre avec d'autres universités non européennes d'importance, notamment des universités américaines.

M. Flückiger répond que la qualité se trouve essentiellement aux Etats-Unis. Il existe de nombreuses possibilités, mais il serait illusoire de penser que ces dernières permettront de remplacer les relations avec l'Europe.

Précarité des chercheurs et chercheuses

Un député (S) rappelle que de nombreux chercheurs ont vécu une forme de précarité. Cette semaine, les conseillers d'Etat romands ont exprimé leurs positions. La Haute école spécialisée de Suisse occidentale (ci-après : HES-SO) a rejoint un réseau pour universités de langues latines. Ce député se demande si la HES-SO, les universités et d'autres établissements ne pourraient pas exercer une certaine pression sur le Conseil fédéral.

M. Flückiger indique que les alliances d'universités ont d'abord été considérées avec une certaine prudence. Désormais, le système a bien démarré et est très intéressant. Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation a lancé un ballon d'essai en proposant un budget de 6 000 000 francs. Les universités suisses ont été contactées pour faire partie de cette alliance et ont obtenu 1 000 000 francs pour quatre ans. Cette somme est

malheureusement insuffisante en comparaison avec ce que les universités européennes reçoivent. Ensuite, une pression devrait être exercée des deux côtés. Le message transmis par swissuniversities aux écoles polytechniques fédérales était de faire pression sur l'Europe et non la Suisse. Désormais, le temps est venu de changer de stratégie, sachant que l'Europe est consciente qu'elle sera bien moins forte sans la Suisse et le Royaume-Uni.

Evènements du semestre

Un député (S) se réfère à la problématique des conférences jugées offensantes par la communauté LGBTQ+. Il aimerait savoir comment l'UNIGE va se positionner à ce sujet.

M. Flückiger et M. Raboud rappellent le positionnement de l'UNIGE, que le rectorat a fait paraître dans la presse à la suite des évènements. Ils rappellent que l'objectif de l'université est d'assurer la qualité des conditions de recherche et d'études, cela passant par une condamnation de toute forme de violence, une garantie du respect de la liberté d'expression ainsi que du respect d'autrui. Ces éléments figurent dans la charte d'éthique et de déontologie.

Désignation du poste de recteur/rectrice

Une députée (PLR) souhaite connaître le processus de désignation au poste de rectrice/recteur, qui sera prochainement mis au concours. Elle demande également aux auditionnés à quelles problématiques ils ont été confrontés et quelles sont les compétences nécessaires à ce titre.

M. Flückiger explique que l'assemblée de l'UNIGE a mis au concours le poste. Les candidatures peuvent être envoyées jusqu'au 1^{er} septembre 2022. La seule condition requise est la détention d'un doctorat. L'assemblée de l'UNIGE va procéder à des auditions jusqu'au mois d'octobre, avec l'espoir d'avoir désigné une personne d'ici fin 2022. Le choix sera alors transmis au Conseil d'Etat, qui devra prendre la décision finale. En ce qui concerne les exigences, la personne nommée doit avoir une certaine connaissance des milieux universitaires suisses et européens ainsi qu'une certaine expérience de la gestion et du management de hautes écoles. L'appel à candidatures lancé par l'UNIGE sera transmis aux députés.

Votes

1^{er} débat

La présidente met aux voix l'entrée en matière du PL 13114 :

Oui : 9 (2 MCG, 1 PDC, 3 S, 2 Ve, 1 EAG)

Non : 5 (1 UDC, 4 PLR)

Abstentions : –

L'entrée en matière est acceptée.

2^e débat

La présidente procède au vote du 2^e débat :

Art. unique pas d'opposition, adopté

3^e débat

La présidente met aux voix l'ensemble du PL 13114 :

Oui : 9 (1 MCG, 1 PLR, 1 PDC, 3 S, 2 Ve, 1 EAG)

Non : 3 (1 UDC, 2 PLR)

Abstentions : 1 (1 PLR)

Le PL 13114 est accepté.

Conclusion

Mesdames les députées et Messieurs les députés, la majorité de la commission vous encourage à voter en faveur de ce projet de loi approuvant le rapport de gestion de l'Université de Genève pour l'année 2021.